

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du douze novembre 2013, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Marc HERNOUT, Céline BRIDOUX, Gérard PONCELET, Hélène DOLMAIRE, Serge LEFEUVRE, Florence LAPA, François HÉBERT, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Freddy DUCHESNE, Gérard MARECHAL, Pascale HOUZÉ-GUÉNARD, Maryse LECAT, Dominique VICART, Fabien CARLIEZ, Chantal BOULET, Charline JOUVANCE.

Etaient absents excusés : MM Béatrice PONCELET, Nicolas DELACOURT, Philippe DAUTREMER, Caroline OURDOUILLIE.

Etaient absents : Abderrahim ASSIM, Françoise DHELLY-FONTAINE, Patrick HOLLEVILLE, Bernard BELIN, Jean-Pierre HURÉ, Régis RICHARD, Corinne FOVET, Eric MAQUET.

Avaient donné pouvoir : Béatrice PONCELET à Céline BRIDOUX, Nicolas DELACOURT à Freddy DUCHESNE, Philippe DAUTREMER à Gérard PONCELET, Caroline OURDOUILLIE à Maryse LECAT.

Présents : 17 Représentés : 4 votants : 21

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2013
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Concertation sur le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la révision du POS en P.L.U.
- 5) Marché de fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration scolaire municipale de Longueau
- 6) Avenants relatifs aux travaux de restructuration et de réhabilitation de l'école André Mille
- 7) Cession de terrain à l'OPSOM : déclassement des parcelles n°AH 132 et 133 du domaine public dans le domaine privé
- 8) Tarifs cavurnes
- 9) Convention ville d'Amiens/ville de Longueau relative au spectacle de la fête de Noël des écoles primaires et maternelles
- 10) Marché de Noël : spectacle du dimanche 08 décembre
- 11) Adhésion de la commune de CAMON au SIVU du RAM
- 12) Décision modificative n°4 Commune
- 13) Décision modificative n°1 régie de transports
- 14) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2013 :

Le compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Marc HERNOUT est élu secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Pas de communication du Maire.

4) Concertation sur le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la révision du POS en P.L.U

Madame Le Maire donne la parole aux membres du bureau d'études SOREPA (groupe Verdi Ingénierie) en les remerciant de leur présence pour la présentation du PADD dans le cadre de cette phase de concertation et de débat.

Le bureau d'études rappelle la procédure applicable dans le cadre de l'élaboration du PLU avec l'obligation réglementaire d'un débat sur la PADD au sein du conseil municipal.

Le bureau d'étude rappelle la finalité du PADD, à savoir qu'il permet à la commune de définir son projet urbain en fixant les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement (économie, environnement, renouvellement urbain...).

Différents thèmes ont été abordés dans ce PADD : population et logements, économie et emploi, déplacements et mobilité, équipements publics, environnement paysager et urbain, environnement naturel, risques et nuisances.

Deux axes principaux axes de développement ont été mis en avant :

1. Poursuivre le renouvellement urbain en lien avec la trame verte ;
2. Valoriser les conditions d'accès à l'emploi et les liaisons entre les quartiers et les espaces naturels.
- 3.

Madame Boulet, souligne une erreur de frappe dans le document remis aux membres du conseil municipal avec une inversion des chiffres en ce qui concerne le parc de logements sur Longueau à savoir qu'il y a 16% de ce parc en locatif social et 13% en accession aidée.

Monsieur Hébert demande si le SCOT impose une densité obligatoire et ce que cela représente ? Cela représente des prescriptions de l'ordre de 15 de logements individuels et des logements intermédiaires (c'est-à-dire des R+2 ; R+ 3 exceptionnellement) ce qui correspond à la situation de Longueau actuellement.

Madame LECAT demande si le seuil de 50 logements/ ha défini par le SCOT est obligatoire et quelle est la densité actuelle à Longueau ? Le bureau SOREPA confirme le caractère obligatoire de ce seuil des 50 logements/ha et précise que pour Longueau on est à environ 60 logements/ha sur l'avenue Henri Barbusse et à 40 45 logements/ha dans les cités jardins.

Monsieur HEBERT demande s'il y a des recommandations particulières en ce qui concerne les projets d'aménagements ? : Les orientations d'aménagements sont différentes suivant qui est porteur du projet (commune ou Amiens Métropole), le PADD définit quant à lui des principes généraux qui sont ensuite déclinés.

Madame LECAT demande en ce qui concerne les espaces verts s'il y en a à créer ou à aménager ? Le bureau d'études précise que les deux sont souhaitables car il y a un intérêt certain à végétaliser la ville.

Monsieur HERNOUT demande quand le PLU sera achevé ? Le bureau d'étude pense que ce dernier devrait être approuvé en décembre 2014.

Madame BOULET demande si une réunion publique sera organisée ? Le bureau d'études répond qu'une réunion publique pourrait être organisée en janvier ou février 2014.

5) Marché de fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration scolaire municipale de Longueau

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble des bons de commandes de denrées alimentaires avec les entreprises Jean FLOC'H, DELICOURT, POMONA PASSION FROID, CHARLET, POMONA EPISAVEURS, sur la base de prix remis par chaque fournisseur sur le détail quantitatif et estimatif.

Madame BOULET précise que le Cabinet STRAT J a travaillé sur l'analyse des offres.

Adopté à l'unanimité.

6) Avenants relatifs aux travaux de restructuration et de réhabilitation de l'école André Mille

Les avenants présentés par les entreprises HEULIN, BOUDIER et LAMPIN sont acceptés.

Madame le Maire est autorisée à signer :

- L'avenant présenté par l'entreprise HEULIN pour un montant de 9 407,00€ H.T.
- L'avenant présenté par l'entreprise BOUDIER pour un montant de 14 865€ H.T
- L'avenant présenté par l'entreprise LAMPIN pour un montant de 8 959,05€ H.T.

Adopté à l'unanimité.

7) Cession de terrain à l'OPSOM : Déclassement des parcelles n°AH 132 et 133 du domaine public dans le domaine privé

Les parcelles AH N°1323 et 133 sont déclassées dans le domaine privé afin de réaliser la cession de terrain à l'OPSOM, nécessaire à la réalisation de son projet de treize logements adaptés et d'une

Pouponnière.

Adopté à l'unanimité.

8) Tarifs cavurnes

Les tarifs des cavurnes sont fixés ainsi qu'il suit :

Concession 15 ans	100 euros
Concession 30 ans	180 euros
Concession 50 ans	250 euros.

Le règlement du cimetière sera mis à jour pour y insérer les tarifs des cavurnes.

Adopté à l'unanimité.

9) Convention ville d'Amiens/ville de Longueau relative au spectacle de la fête de Noël des écoles primaires et maternelles

La convention présentée par la ville d'Amiens pour le spectacle de Noël des élèves des écoles primaires et maternelles est acceptée, pour un montant de 5 850 euros (9 euros par enfant).

Madame le maire à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

10) Marché de Noël : spectacle du dimanche 08 décembre

Le spectacle prévu le dimanche 08 décembre à l'occasion du marché de Noël est accepté pour un montant de 680 euros. Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le contrat présenté par l'association ACOUZIC, représentée par Monsieur RUIZ ALCEDE Guillaume, domicilié 1 rue des deux ponts « comptoirs de la tour » à Bacouel sur selle.

Adopté à l'unanimité.

11) Adhésion de la commune de CAMON au SIVU du RAM

L'adhésion de la commune de CAMON au SIVU du RAM est approuvée.

Adopté à l'unanimité.

Madame BOULET pense que le R.A.M est bien. Mais souhaite savoir si au niveau des finances, les communes ont participé ?

Madame FINET répond que la commune de Longueau a pris en charge les travaux et que des aides de la Caisse d'Allocations Familiales ont été versées.

12) Décision modificative n°4 Commune

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°4 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

ARTICLES	DEPENSES	MONTANT
60631	Fournitures d'entretien	600.00 €
6231	Annonces et insertions	600.00 €
63512	Taxes foncières	2 628.00 €
6475	Médecine du travail	100.00 €
6532	Frais de mission des élus	86.00 €
6535	Formation des élus	230.00 €
668	Autres charges financières	1 955.00 €
6811	Dotations aux amortissements	1.00 €
60623	Alimentation	- 6 200.00 €
	TOTAL GENERAL	//////////

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

ARTICLES	DEPENSES	MONTANT
0059	Restructuration bâtiment Anatole France	1 664.00 €
0063	Aménagement terrain de loisirs	- 1 664.00 €

Adopté par 19 voix pour et 02 voix contre

13) Décision modificative n°1 régie de transports

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 de la régie de transport telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT
DEPENSES :

Article 616 Prime d'assurance - 393.00 €
Article 618 Frais divers + 393.00 €

Article 641 Rémunérations - 3 300.00 €
Article 645 Charges sociales +3 300.00 €

Adopté à l'unanimité.

14) Droit d'initiative :

Une collecte de la banque alimentaire aura lieu le 29 novembre 2013.

La séance est levée à 20H20.

Le secrétaire
Marc HERNOUT